

Liste des traitements à caractère personnel

Dossier médical commun des patients	2
Dossier médical des patients accueillis aux urgences.....	3
Dossier d'analyses biologiques	4
Externalisation des rendez-vous de radiologie	5
Suivi Social des patients	6
Gestion du dossier administratif du patient	7

Dossier médical commun des patients

Le responsable du traitement (Art 13-1 a) est le Centre Hospitalier Agen-Nérac

Les données suivantes sont hébergées sur l'architecture informatique de l'établissement :
données de santé, données d'identification

Le délégué à la protection des données (Art 13-1 b) est joignable au 05 53 69 78 94 ou dpo@ch-agen-nerac.fr

La finalité (Art 13-1 c) est la gestion du dossier médical commun à tous les services

La base juridique (Art 13-1 c) de ce traitement est l'obligation légale de tenir un dossier médical (Article R1112-2 du code de la santé publique)

Les destinataires (Art 13-1 e) des données sont le service du DIM, le médecin traitant, le service de facturation

Aucun transfert (Art 13-1 f) des données en dehors de l'union européenne ne sera effectué

La durée de conservation (Art 13-2 a) des données est, sauf exception, de 20 ans après votre dernier contact (Article R1112-7 du code de la santé publique)

Vos droits (Art 13-2 b) : Vous pouvez à tout moment, par l'intermédiaire du délégué à la protection des données du centre hospitalier (dpo@ch-agen-nerac.fr)

- Demander l'accès à vos données, à leur rectification.

Réclamation (Art 13-2 d) : Vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle comme la CNIL.

Les informations (Art 13-2 e) : fournies sont strictement nécessaires à votre identification, à votre suivi médical.

Aucun traitement (Art 13-3) ultérieur ne sera effectué sur les données à caractère personnel.

Dossier médical des patients accueillis aux urgences

Le responsable du traitement (Art 13-1 a) est le Centre Hospitalier Agen-Nérac

Les données suivantes sont hébergées sur l'architecture informatique de l'établissement :
données de santé, données d'identification

Le délégué à la protection des données (Art 13-1 b) est joignable au 05 53 69 78 94 ou dpo@ch-agen-nerac.fr

La finalité (Art 13-1 c) est la gestion du dossier médical des patients accueillis aux urgences

La base juridique (Art 13-1 c) de ce traitement est l'obligation légale de tenir un dossier médical (Article R1112-2 du code de la santé publique)

Les destinataires (Art 13-1 e) des données sont le service du DIM, le médecin traitant, le service de facturation

Aucun transfert (Art 13-1 f) des données en dehors de l'union européenne ne sera effectué

La durée de conservation (Art 13-2 a) des données est, sauf exception, de 20 ans après votre dernier contact (Article R1112-7 du code de la santé publique)

Vos droits (Art 13-2 b) : Vous pouvez à tout moment, par l'intermédiaire du délégué à la protection des données du centre hospitalier (dpo@ch-agen-nerac.fr)

- Demander l'accès à vos données, à leur rectification.

Réclamation (Art 13-2 d) : Vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle comme la CNIL.

Les informations (Art 13-2 e) : fournies sont strictement nécessaires à votre identification, à la gestion des résultats de vos analyses biologiques

Aucun traitement (Art 13-3) ultérieur ne sera effectué sur les données à caractère personnel.

Dossier d'analyses biologiques

Le responsable du traitement (Art 13-1 a) est le Centre Hospitalier Agen-Nérac

Le sous-traitant des données : est le GCS Hospilab47

Les données suivantes sont hébergées sur l'architecture informatique du CGS Hospilab47 gérée par la société SIGEMS, qui est hébergeur de données de santé : données de santé, données d'identification

Le délégué à la protection des données (Art 13-1 b) est joignable au 05 53 69 78 94 ou dpo@ch-agen-nerac.fr

La finalité (Art 13-1 c) est la gestion des analyses biologiques réalisées au cours d'une consultation ou d'une hospitalisation

La base juridique (Art 13-1 c) de ce traitement est l'obligation légale de tenir un dossier médical (Article R1112-2 du code de la santé publique)

Les destinataires (Art 13-1 e) des données sont : les services de soins, le service du DIM, le médecin traitant, le service de facturation

Aucun transfert (Art 13-1 f) des données en dehors de l'union européenne ne sera effectué

La durée de conservation (Art 13-2 a) des données est, sauf exception, de 20 ans après votre dernier contact (Article R1112-7 du code de la santé publique)

Vos droits (Art 13-2 b) : Vous pouvez à tout moment, par l'intermédiaire du délégué à la protection des données du centre hospitalier (dpo@ch-agen-nerac.fr)

- Demander l'accès à vos données, à leur rectification.

Réclamation (Art 13-2 d) : Vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle comme la CNIL.

Les informations (Art 13-2 e) : fournies sont strictement nécessaires à votre identification, à votre suivi médical lors d'une hospitalisation ou d'une consultation externe.

Aucun traitement (Art 13-3) ultérieur ne sera effectué sur les données à caractère personnel.

Externalisation des rendez-vous de radiologie

Le responsable du traitement (Art 13-1 a) est le Centre Hospitalier Agen-Nérac

Les données suivantes sont hébergées sur l'architecture informatique de l'établissement :
données de santé, données d'identification

Le délégué à la protection des données (Art 13-1 b) est joignable au 05 53 69 78 94 ou dpo@ch-agen-nerac.fr

La finalité (Art 13-1 c) est la saisie des rendez-vous de radiologie par des téléopérateurs lorsque le secrétariat du service est occupé.

La base juridique (Art 13-1 c) de ce traitement est l'obligation légale de tenir un dossier médical (Article R1112-2 du code de la santé publique)

Les destinataires (Art 13-1 e) des données sont : les services de soins, le service du DIM, la société Simplify

Un transfert des données (Art 13-1 f) est réalisé. La saisie du rendez-vous s'effectue à partir d'un pays en dehors de l'union européenne.

La durée de conservation (Art 13-2 a) des données est, sauf exception, de 20 ans après votre dernier contact (Article R1112-7 du code de la santé publique)

Vos droits (Art 13-2 b) : Vous pouvez à tout moment, par l'intermédiaire du délégué à la protection des données du centre hospitalier (dpo@ch-agen-nerac.fr)

- Demander l'accès à vos données, à leur rectification.

Réclamation (Art 13-2 d) : Vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle comme la CNIL.

Les informations (Art 13-2 e) : fournies sont strictement nécessaires à votre identification et à la fixation d'un rendez-vous au service de la radiologie du centre hospitalier d'Agen.

Aucun traitement (Art 13-3) ultérieur ne sera effectué sur les données à caractère personnel.

Suivi Social des patients

Le responsable du traitement (Art 13-1 a) est le Centre Hospitalier Agen-Nérac

Les données suivantes sont hébergées sur l'architecture informatique de l'établissement : données de vie personnelle, données d'identification, données économique et financières

Le délégué à la protection des données (Art 13-1 b) est joignable au 05 53 69 78 94 ou dpo@ch-agen-nerac.fr

La finalité (Art 13-1 c) est le suivi social et l'accompagnement des patients dans l'accès aux droits.

La base juridique (Art 13-1 c) de ce traitement est le consentement

Les destinataires (Art 13-1 e) des données les services de soins, les organismes payeurs et instructeurs des prestations sociales

Aucun transfert (Art 13-1 f) des données en dehors de l'union européenne ne sera effectué

La durée de conservation (Art 13-2 a) des données est de 5 ans

Vos droits (Art 13-2 b) : Vous pouvez à tout moment, par l'intermédiaire du délégué à la protection des données du centre hospitalier (dpo@ch-agen-nerac.fr)

- Demander l'accès à vos données, à leur rectification.
- Demander une limitation du traitement des données.
- Retirer votre consentement au traitement de vos données

Réclamation (Art 13-2 d) : Vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle comme la CNIL.

Les informations (Art 13-2 e) : fournies sont strictement nécessaires à votre identification, à votre suivi social.

Aucun traitement (Art 13-3) ultérieur ne sera effectué sur les données à caractère personnel.

Gestion du dossier administratif du patient

Le responsable du traitement (Art 13-1 a) est le Centre Hospitalier Agen-Nérac

Les données suivantes sont hébergées sur l'architecture informatique de l'établissement

Le délégué à la protection des données (Art 13-1 b) est joignable au 05 53 69 78 94 ou dpo@ch-agen-nerac.fr

La finalité (Art 13-1 c) est la facturation des prestations effectuées

La base juridique (Art 13-1 c) de ce traitement est l'obligation légale (Article L162-20 code de la sécurité sociale)

Les destinataires (Art 13-1 e) des données les services de soins, les organismes payeurs des prestations de santé (sécurité sociale, mutuelles...), la trésorerie.

Aucun transfert (Art 13-1 f) des données en dehors de l'union européenne ne sera effectué

La durée de conservation (Art 13-2 a) des données est de 5 ans (circulaire ad 94-2 du 18 janvier 1994)

Vos droits (Art 13-2 b) : Vous pouvez à tout moment, par l'intermédiaire du délégué à la protection des données du centre hospitalier (dpo@ch-agen-nerac.fr)

- Demander l'accès à vos données, à leur rectification.

Réclamation (Art 13-2 d) : Vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle comme la CNIL.

Les informations (Art 13-2 e) : fournies sont strictement nécessaires à votre identification et au suivi de la facturation.

Aucun traitement (Art 13-3) ultérieur ne sera effectué sur les données à caractère personnel.